

TO: National Council 4000 members

FROM: Unifor 4000 elections committee

DATE: 26 May 2017

SUBJECT: Election for the following position:

President – Unifor National Council 4000

NOTICE OF WRIT OF ELECTION

This notice is to advise all members of Unifor National Council 4000 (Locals 4001, 4002, 4003, 4004 & 4005) that, in accordance with the Council Bylaws Article 3.2.07, an election will take place for the above-mentioned position.

The term of office is for the remainder of the three (3) year term that began January 1, 2017. (Bylaws, Article 2.3.05b).

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed nomination form to Unifor National Council 4000 via:

Fax: (613) 377-7062 or

Email: admin@unifor4000.com

Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the *Guidelines for Candidates* for deadline and details.

Nominations must be received no later than midnight Local Time on **June 16, 2017**. Nominees MUST confirm that the nomination was received by emailing: admin@unifor4000.com

All candidates shall be able to withdraw their nomination no later than NOON EST on June 13, 2017.

**Nominations and Statements of Qualifications
will only be accepted between:**

May 26, 2017 and June 16, 2017

Nomination forms accompany this writ and more can be downloaded from the Council 4000 website: www.unifor4000.com

DESTINATAIRES : Membres de la Conseil National 4000

DE LA PART DE : Le Comité des élections d'Unifor 4000

DATE : 26 mai 2017

OBJET : Élection au poste suivant :

Président – Conseil National 4000 d'Unifor

AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

Par la présente, nous avisons tous les membres de la Conseil National 4000 d'Unifor (Section locales 4001, 4002, 4003, 4004 et 4005) de la tenue d'une élection pour combler le(s) poste(s) ci-haut mentionné(s) conformément aux Règlements de la Conseil 4000 article 3.2.07.

Le mandat est pour le reste du mandat de trois (3) ans qui a débuté le 1er janvier 2017. (Règlements, article 2.3.05b).

Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un formulaire de mise en candidature rempli au Conseil 4000 d'Unifor par :

Télécopieur : (613) 377-7062 ou

Courriel : admin@unifor4000.com

Le candidat ou la candidate peut soumettre un énoncé de qualités. Lire *les lignes directrices à l'intention des personnes candidats* pour la date limite et les détails.

Les nominations doivent être parvenues au plus tard à minuit heure locale le **16 juin 2017**. Les candidats doivent confirmer que la nomination a été reçue par courrier électronique : admin@unifor4000.com

Tous les candidats pourront retirer leur nomination au plus tard MIDI HNE le 13 juin 2017.

**Les mises en candidature et les énoncés des
qualités ne seront acceptés qu'entre :**
le 26 mai 2017 et le 16 juin 2017

Des formulaires de mise en candidature sont joints à la présente ou peuvent être téléchargés du site web de la Conseil 4000 : www.unifor4000fr.com

Job Description – President

Save and except the Election Committee, the National Council President will be ex-officio, a member of all committees, administrative and bargaining; in all Regional Locals and at all levels including Council. He/she will exercise supervision over the affairs of each Local in cooperation with each of the Local Presidents, and within the guidelines of the Unifor Constitution.

The National Council President will represent the Council and its affiliate Locals to all higher bodies within the Unifor National Union, and to other labour, government, social and industrial bodies.

The National Council President will be the chairperson of all Council 4000 meetings, conventions and all National Bargaining Committees.

The National Council President shall have the casting vote as Chairperson of the Executive Board meetings.

The National Council 4000 President will call National Council 4000 Executive Board meetings and may convene special or emergency meetings if necessary.

The National Council President will have the authority to appoint members or committee members not otherwise provided for herein.

The National Council President shall have the authority to assign other duties to any Officer of Representative of National Council 4000, in addition to their regular duties.

The National Council President, with the approval of the Council 4000 Executive Board, may hire and employ such employees as may be necessary from time to time provided that such positions are first advertised to Council membership.

The National Council President shall have the authority to interpret and enforce the Council 4000 Bylaws and will handle all appeals.

The National Council President will sign all official documents that are National in scope and preside at conventions and Council Executive Board meetings.

Description des fonctions – Président

La présidente ou le président du Conseil sera membre d'office de tous les comités, administratifs et de négociation, dans toutes les sections locales et à tous les niveaux, y compris au niveau du Conseil. Il/elle surveillera les affaires de chaque section locale en collaboration avec le président ou la présidente de la section locale et conforme aux lignes directrices prévues dans les Statuts des Unifor.

Il/elle représentera le Conseil et ses sections locales affiliées auprès de tous les organes supérieurs au sein du syndicat national et auprès des autres organisations ouvrières, gouvernementales, sociales et industrielles.

Le président du Conseil National sera le présidente de toutes les réunions du Conseil 4000, les conventions et tous les comités nationaux de négociation.

Le président du Conseil National a voix prépondérante à la présidence des réunions du Conseil d'administration.

Le président ou la présidente sera habilité/e à convoquer les réunions du Conseil National en cas d'urgence.

Il/elle sera habilité/e à nommer les membres ou les membres des comités qui ne sont pas autrement prévus par les présentes, ceci étant sujet à l'approbation du bureau exécutif du Conseil National 4000.

Le président du Conseil National a le pouvoir à nommer d'autres fonctions à tout officier de représentant du Conseil National 4000, en plus de ses fonctions habituelles.

Il/elle pourra, en collaboration avec le bureau exécutif, embaucher et recourir aux services d'autant d'employés que nécessaire selon les besoins, pourvu que ces postes soient préalablement annoncés aux membres du Conseil.

Le président ou la présidente du Conseil conjointement avec le bureau exécutif du Conseil National 4000 sera habilité/e à interpréter les dispositions de ces règlements administratifs et prendra en charge tous les appels.

Il/elle signera tous les documents officiels de portée nationale et présidera les congrès et réunions du bureau exécutif du Conseil.

Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which members view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissention and personal attacks violate our principals, undermine our solidarity and erode our strength.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and solidarity and want a local which operates by rule of law, the Unifor Constitution, the Council 4000 Bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations, each member has freedom of speech, the right to run for office, to nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Election material must not be produced on your employer's stationery. Candidates must not use an employer's equipment for campaigning, including, but not limited to, company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of Council 4000 or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting their nomination for office, members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts d'Unifor, des Règlements de la Conseil 4000 et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction électorale, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique, autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Le matériel électoral ne doit pas être produit sur la papeterie de votre employeur. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la employeur pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.

Les membres et les dirigeantes et dirigeants en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la Council 4000 ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.

Candidate Statement Guidelines

- **Candidate Statements of Qualifications must be submitted by the nomination deadline.**
- Each candidate is entitled to submit a statement of qualifications to the Council 4000 office by fax or email. The Unifor Council 4000 National Elections Committee will reproduce and distribute it exactly as received.
- Statements of qualification are not intended to be a candidate's campaign literature.
- The purpose of the statement of qualifications is to list the candidate's qualification for the position to which they seek election; more specifically, to indicate their experience, the union offices or positions they have held previously and the union education they have received.
- It is each candidate's decision whether or not to translate their statement of qualification. Unifor 4000 will distribute translated statements by reproducing the translation, exactly as received, on the back of the candidate's statement. Candidates must provide the translation and submit it along with their statement. Candidates are responsible for the cost of translating their statement.
- Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning, including, but not limited to, company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.
- Statements of qualification shall not mention, quote or attack another candidate.
- Election material must be free of any statements of discrimination on the grounds as prohibited by the Canadian Human Rights Act.
- The Candidate statement of qualifications must follow this format: The format cannot exceed one side of an 8 ½ x 11 page for each of the official languages and must be submitted on plain white standard paper. Electronic submissions must be in a word document, with no background colour and using minimal formatting.

Lignes directrices à l'intention des personnes candidats

- **Les énoncés de qualités devront être soumis par la date limite des mises en candidature.**
- Chaque personne candidate est habilitée à soumettre au bureau de la Conseil 4000 un énoncé de qualités par télécopieur ou par courriel. Le comité d'élection de la Conseil National 4000 d'Unifor le reproduira et distribuera exactement tel que reçu par le comité.
- L'énoncé de qualités n'est pas destiné à servir de documentation électorale.
- Le but de l'énoncé de qualités est de faire l'énumération des qualités de la personne candidate pour la fonction qu'elle brigue et, plus particulièrement, de faire état de son expérience, des fonctions syndicales occupées antérieurement et des cours d'éducation syndicale suivis.
- Il revient à chaque personne candidate de décider s'il convient de traduire ou non son énoncé de qualités. Unifor 4000 distribuera les énoncés traduits en reproduisant la traduction, exactement telle que reçue, au verso de chaque énoncé de qualités. Les personnes candidates doivent fournir la traduction et la soumettre en même temps que l'énoncé original. Les personnes candidates sont responsables des coûts de traduction de leur énoncé.
- La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.
- L'énoncé de qualités ne doit pas mentionner, citer ni attaquer une autre personne candidate.
- La documentation électorale doit être libre de toute déclaration discriminatoire fondée sur l'un des motifs interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.
- L'énoncé de qualités doit suivre ce format : Le format de l'énoncé ne doit pas dépasser un côté d'une page 8 ½ x 11 dans chaque langue officielle et l'énoncé doit être soumis sur du papier blanc standard. Les soumissions électroniques doivent être en un document « Word » avec aucune couleur de fond et en utilisant un minimum de mise en forme.

NOMINATION FORM

PLEASE FILL OUT COMPLETELY
AND LEGIBLY IN CAPITAL LETTERS



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

SVP REMPLIR COMPLÈTEMENT
ET LISIBLEMENT EN MAJUSCULE

POSITION: PRESIDENT – NATIONAL COUNCIL 4000 POSITION : PRÉSIDENT – CONSEIL NATIONAL 4000

ARE YOU CURRENTLY AN OFFICER?

ÊTES-VOUS UN(E) DIRIGEANT(E) PRÉSENTEMENT ?

IF YES, WHAT IS YOUR POSITION?

SI OUI, QUEL POSTE ?

SURNAME:

NOM DE FAMILLE : _____

GIVEN NAME:

PRÉNOM : _____

ADDRESS:

ADRESSE : _____

CITY / POSTAL CODE:

VILLE / CODE POSTALE : _____ / _____

HOME TELEPHONE:

TELEPHONE DOMICILE : _____

CELL PHONE:

CELLULAIRE: _____

EMAIL:

COURRIER ÉLECTRONIQUE: _____

EMPLOYER:

EMPLOYEUR: _____

Nominee | Candidat(e)

I **accept** nomination for the above-named office.

J'**accepte** de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

X _____ / _____

Signed | Signé

Date

Nominator | L'auteur de la mise en candidature

I hereby nominate the above candidate.

Par la présente je propose le candidat nommé ci-dessus.

X _____ / _____

Signed | Signé

Date

Send completed nomination form to Unifor Council 4000 via:

Fax: (613) 377-7062 or

Email: admin@unifor4000.com

Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the Guidelines for Candidates for details.

Nominations and Statements of Qualifications will only be accepted between: May 26 & June 16, 2017

Une fois rempli, envoyez ce formulaire au Conseil 4000 par :

Télécopieur : (613) 377-7062 ou

Courriel : admin@unifor4000.com

Les candidats peuvent soumettre un énoncé de qualités. Lire les lignes directrices à l'intention des personnes candidats pour les détails.

Les mises en candidature et les énoncés des qualités ne seront acceptés qu'entre : le 26 mai et 16 juin 2017